

HAMBRE DES DEPUTES

Interpellation viticulture Auteure : Octavie Modert Date de dépôt : 22.11.2016

MOTION

La Chambre des Député(e)s,

- considérant que les vins luxembourgeois sont de vins de haute qualité;
- vu l'impact du secteur vitivinicole dans les domaines économique, touristique et culturel, dans la région mosellane et au-delà;
- constatant que la consommation au Luxembourg de vins blancs étrangers vient, pour la première fois, de dépasser la consommation de vins blancs luxembourgeois, ce qui est alarmant ;
- estimant que beaucoup de consommateurs font leur choix du vin en raison de la renommée du terroir et concluant qu'il faut dès lors promouvoir la région mosellane entière :
- vu que l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Moselle Luxembourgeoise constitue un garant de la qualité des vins luxembourgeois;
- alors qu'il convient de reprendre les efforts dans le domaine du tourisme et de la restauration au Luxembourg;
- et qu'il échet de faire connaître l'existence des vins et crémants luxembourgeois auprès des concitoyens étrangers autant que de reconquérir la population indigène en les convainquant de la qualité supérieure des produits vinicoles luxembourgeois;
- rappelant par ailleurs que la Belgique est depuis des décennies le pays voisin vers lequel le plus de vins et crémants luxembourgeois sont exportés ;

invite le Gouvernement

- à élaborer, en collaboration avec tous les acteurs concernés, une nouvelle stratégie commune de marketing et de promotion des vins luxembourgeois et à finaliser l'étude de commercialisation qui est en cours ;
- à veiller à ce que la nouvelle stratégie de marketing attire l'attention des consommateurs sur l'existence d'une production de vins et crémants au Luxembourg, et sur son côté exotique par le fait qu'il s'agisse d'un des plus petits pays producteur de vin ;
- à capter l'attention des consommateurs par la haute qualité du vin luxembourgeois, la régionalité du terroir et la proximité des producteurs, ainsi que la grande diversité des produits sur un tel petit territoire en production ;
- à rappeler ou apprendre aux résidents établis ou venant s'établir au Luxembourg l'existence de vins indigènes de qualité autant que d'en faire la promotion sur les marchés étrangers .
- à considérer l'idée d'établir une Maison des vins et des produits du terroir dans notre capitale, dans laquelle à la fois les touristes et les résidents pourront prendre connaissance du et déguster le niveau qualitatif élevé des crus luxembourgeois ainsi que d'autres produits régionaux et nationaux, le cas échéant sous forme de PPP;
- à relancer notamment au moyen de campagnes de promotion les exportations de vins luxembourgeois vers la Belgique, leur premier marché d'exportation, et en ouvrant à Bruxelles une Maison du Vin du Luxembourg, le cas échéant combiné à d'autres produits et productions de notre pays.

Motion adoptée par la Chambre des Députés en sa séance publique du 22 novembre 2016

Le Secrétaire général,

Claude Frieseisen

Le Président,

Mars Dr Bartolomed